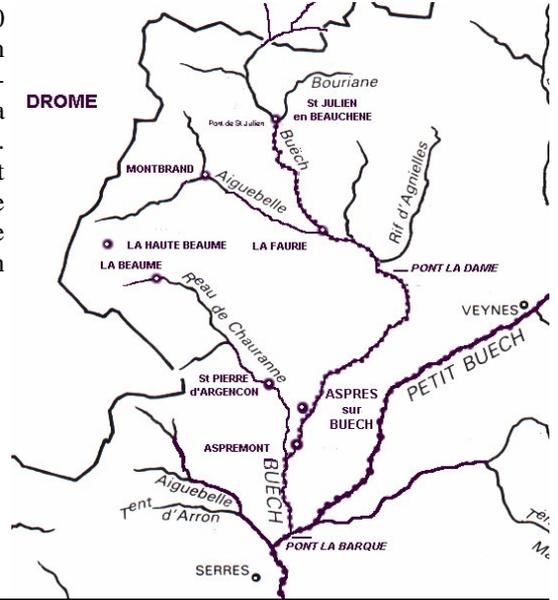
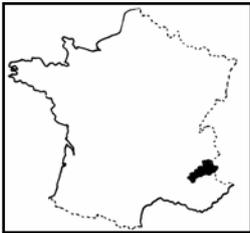


Bulletin gratuit d'information de votre A.A.P.P.M.A.

Les Hautes Alpes, avec 1.700 Km de parcours de pêche 1° catégorie, 300 Km en 2° catégorie et 3.200 hectares d'étangs et de plans d'eau n'est pas en reste pour accueillir les pêcheurs. Le Buëch représente le quart du département des Hautes Alpes et ses sites de pêche sont variés. Un parcours à la mouche **No Kill** à Aspremont vient d'être déplacé vers l'aval pour trois ans. Savez vous aussi qu'une partie très importante du Buëch en 1° catégorie, soit plus de 70 km, est classée en domaine public, ce qui veut dire que le touriste membre d'une AAPPMA de n'importe où en France et qui a acquitté une taxe complète à 28 € peut pêcher dans le Buëch à l'aval de Saint Julien en Beauchène sans carte supplémentaire ni timbre halieutique.



## Le mot du Président

L'année 2004 a été une répétition de 2003, mais l'AAPPMA ne peut rien faire contre ces aléas climatiques, notre recours ne peut être qu'auprès du préfet pour essayer de limiter les prélèvements abusifs ou anarchiques d'eau au détriment des associations d'arrosants en règle qui elles, avec les pêcheurs prennent en compte le milieu aquatique et défendent des intérêts communs.

**Bonne année  
2005 à tous !**

**PRUDENCE**



**Attention à  
l'ampleur de  
certains gestes**

## Bilan Moral 2004 pour l'Assemblée Générale

**Le mercredi 26 janvier 2005 Mairie d'Aspres sur Buëch à 18 h.**

### Bilan moral.

**La Pêche** a donc été ouverte le 13 mars, mais pour nous dès le 3 février il était déversé 35 000 alevins à résorption de vésicule dans les ruisseaux du canton. Ensuite les lâchés de truites fario surdensitaires de la pisciculture fédérale se succédèrent à un bon rythme : 10 mars, 31 mars, 21 avril, 12 mai et 16 juin soit un total de 350 kg. La fermeture avait lieu le 3 octobre.

**Vente de cartes.** (Voir page 3, en légère régression)

**Parcours No-kill, réserve active.** (Nouveau parcours à l'aval de l'existant, voir page 2)

**Convention avec l'association « Les Pêcheurs du Plan d'Eau ».** (Reconduite pour 2005 voir page 2)

**Concours de pêche 2004.**

Organisée à Veynes dans le cadre de la convention, a eu lieu le **11 septembre** avec

une participation de **62 personnes**, soit **6 jeunes** et **56 adultes**.

La 1° **CHOFFEL Sandrine**, 2° **BROUCHON Raymond** (1° homme) et 3° **MARTIN Nathalie**.

Chez les jeunes, 1° **VASSALLUCCI Marion**, 2° **NICOLETTI Florian** et 3° **BELIER Jean Baptiste**.

Les dames se sont donc distinguées cette année puisque dans les 3 premiers on en notait 2, chez les jeunes la 1° était aussi une demoiselle.

Nombre de truites prises **163 (dont 3 grosses) pour un poids de 44 kg 420**. Mis : 100 Kg + 20 Kg de Grosses.

**Le Bulletin d'information « La Truite du Buëch »**

Il va maintenant sur sa 6° année, il est tiré à 500 / 700 exemplaires que pensez vous de son contenu ? Vous donne-t-il les informations que vous recherchez ? Vous est-il bien diffusé ? Comment peut-on améliorer sa

diffusion ? Doit-on continuer ainsi ?

### Le site Internet

Il a déjà vu passer quelques 3600 visiteurs.

**École de Pêche « Les Alevins du Buëch ».**

Pas de candidature de bénévole ni de participant.

### Classement Riou et Lazer.

L'arrêté de classement en 2° catégorie a été pris en cours d'année 2004.

### Plan Départemental de Gestion Piscicole (PDPG).

Une réunion a lieu le jeudi 20 janvier à Aspremont où sera présenté et validé ce plan de gestion pour la vallée du Buëch.

### Contrat de rivière Buëch.

Une réunion concernant la fin de l'étude Milieux Aquatique aura lieu au deuxième trimestre.

### Sécheresse et canicule.

Plusieurs réunions ont eu lieu concernant le partage de la ressource en eau et surtout la protection du milieu qui est primordiale à la vie piscicole. Cela n'est pas toujours bien compris et nous devons convaincre. C'est ce que nous efforçons de

## Pas de truites en 2004 ?

Le concours de la PLUS GROSSE TRUITE prise par un membre actif de « La Truite du Buëch » sur son parcours de pêche continue, venez montrer vos grosses truites en 2005 et gagner un abonnement au Pêcheur de France.

En même temps vous pouvez aussi participer au challenge « Georges CORTAY », un trophée à celui qui aura capturé la plus grosse truite dans le département. La revue « Le Pêcheur de France » dont Georges était un des « piliers » de l'équipe est associé à ce Challenge.

### Bureau de votre association et contacts.

Président: Jean Pierre **CHOFFEL** ☎ 04 92 58 61 09  
Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT

Vice Président: Jean **LAGIER** ☎ 04 92 58 64 67  
Saint Martin 05140 Saint Pierre d'ARGENCON

Trésorier: Jean **BARTHELEMY** ☎ 04 92 58 62 08  
Les Abriès 05140 Saint Pierre d'ARGENCON

Secrétaire: Antoine **DIMEO** ☎ 04 92 58 64 23  
Pré la Cour 05140 ASPREMONT

Contactez-nous et donnez-nous vos avis.



## Information sur votre AAPPMA « La Truite du Buëch »

### La réserve active ou Parcours No-kill. ( Remise à l'eau obligatoire ) ASPREMONT.

La pêche se pratique uniquement à la mouche avec des hameçons sans ardillon, tout poisson pris est remis délicatement à l'eau. Le but est de ne pas laisser un parcours en réserve simple mais de suivre l'évolution de ce secteur en remettant les truites à l'eau, cela permet de suivre les géniteurs.

Ce parcours se situe de sa confluence avec la rivière « Le Chauranne » à son effleurement avec la RN 75 cote 712 à l'aval d'Aspremont sur 750 m, il fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour les années 2005 à 2007 inclus.

Des panneaux sont posés pour signaler la pêche à la mouche et la remise à l'eau obligatoire.

### Convention Pêcheurs du Plan d'Eau.



Dans le cadre des zones de pêche attractive, le plan d'eau de Veynes a un règlement spécifique:

2 cannes dont une sans moulinet, ainsi que l'amorçage, sont autorisées à partir du lundi suivant les lâchés, jusqu'au lâché suivant.

**Pêche à la mouche fouettée en No-kill.**

**Pêche de la carpe à la bouillette avec 3 cannes.**

**Pêche du brochet avec une canne à vif munie d'un hameçon double ou triple et d'un bas de ligne acier.**

Carte de pêche journalière en juillet et août du

fait de la fermeture 12 h - 18 heures valable pour 2 jours consécutifs.

Une convention est signée avec cette association, les adhérents de la Truite du Buëch bénéficient d'un tarif préférentiel en prenant leur carte chez le président ( 40 € et 16 € au lieu de 50 € et 20 € ), ils aident à organiser la Fête de la Pêche et de l'Eau des 5 et 6 juin 2004 ainsi que le concours de pêche.

### Lâchés d'alevins en 2005.



### Lâcher du 3 février 2004.

Comme pour 2004, nous allons mettre des alevins de truites au stade où ils n'ont pas été nourris avec des farines, ils seront lâchés au stade ou la vésicule vitelline est presque résorbée, pendant les 15 jours où ils s'auto alimentent. Ces alevins seront ainsi déversés vers la deuxième quinzaine de janvier. Une suite pour avoir la truite la plus sauvage possible adaptée dès sa naissance à son milieu.

### Lâchés de truites surdensitaires.

Comme les autres années des lâchés seront organisés, nous vous communiquerons les dates ultérieurement, avec la prise de votre carte de pêche 2005 pour votre participation active.

### Le Rif d'Agnielles,

Situation Géographique: Il se jette

dans le Grand Buëch entre la Faurie et Pont la Dame.

Il a une longueur d'environ 8 km dont près de 7,5 km sont sur la propriété de l'ONF. Nous louons donc le droit de pêche mais avec certains impératifs comme la limitation du nombre de pêcheurs présents le même jour, pour ce faire nous mettons à disposition de tous les titulaires d'une carte d'AAPPMA des Hautes Alpes (chez nous la réciprocité est totale) une carte journalière gratuite délivrée au Café de la Gare à Aspres sur Buëch.

### Le Riou de St Genis,

Comme pour le Rif d'Agnielles, le Riou de St Genis situé à l'amont de la retenue du Riou est limité en nombre de pêcheurs, la carte gratuite est délivrée pour ce ruisseau à l'Office du Tourisme de SERRES.

### Commune de Lus la Croix Haute.

La réglementation applicable sur l'ensemble des cours d'eau de cette commune est la réglementation pêche applicable pour le département des Hautes Alpes.

(arrêté annuel d'ouverture et de clôture de la pêche en 2004 - préfecture de la Drome)

### Pêche avec un champion de France.

Si vous voulez pratiquer avec un spécialiste de la mouche champion de France, Patrick SANGUIN est à votre service:

« POOL » PECHE-CHASSE

12 Avenue St Lazare

04100 MANOSQUE

☎ 04 92 72 49 11

## Votre Carte de Pêche 2005

Vous n'avez pas de carte, vous entrez dans une de ces catégories de pêcheurs et vous voulez pêcher selon une certaine technique, vous pouvez donc prendre:

**Carte complète (membre actif) 62 €**

Elle vous autorise à pêcher sur toutes les Hautes Alpes en domaine public ou privé ainsi que sur tout le domaine public de France. (sauf traîne)

**Carte jeune (membre actif) 24 €**

Elle donne les mêmes droits aux jeunes de moins de 16 ans que la carte complète.

**Carte enfant moins de 12 ans 1 € symbolique**

Autorise la pêche à l'aide d'une seule ligne les enfants de moins de 12 ans, lancer excepté.

**Carte exonéré, conjoint et jeunes 12 à 16 ans 10 €**

Autorise la pêche à l'aide d'une seule ligne les exonérés, le **conjoint du pêcheur** ou les enfants de moins de 12 ans, lancer excepté.

**Carte vacances 15 jours 36 €**

Donne les mêmes droits que la carte complète pendant 15 jours valable entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre.

**Carte journalière (plan d'eau 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>) 10 €**

Autorise la pêche 1 jour sur les lacs, plans d'eau et retenues de 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> catégorie.

Vous avez une carte d'un autre département, vous pouvez pour avoir les mêmes droits que la carte complète acquérir selon la durée de votre séjour une carte touristique qui vous coûtera:

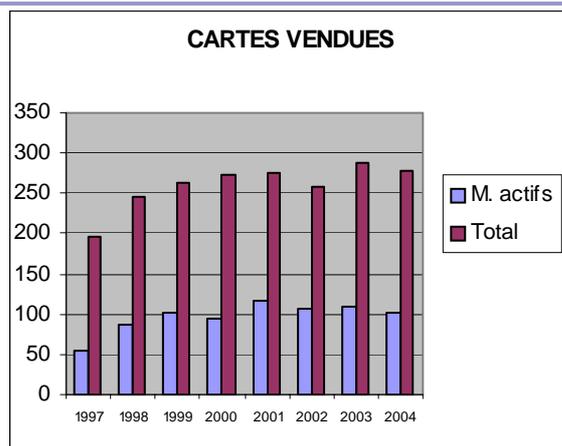
**Annuelle 37 €**

**Mensuelle 27 €**

**Simple (7 j) 20 €**

**Ou carte exonéré pour la carte jeune**

**10 €**



### Vente de Cartes par correspondance.

Rien de plus simple, vous désirez une carte parmi celles dont le tarif figure à côté:

**Vous envoyez un chèque libellé à : AAPPMA « La Truite du Buëch » du montant de la carte que vous désirez en le spécifiant, à : ( AAPPMA « La Truite du Buëch » Président Jean Pierre CHOFFEL , quartier « le Chapon » 05140 ASPREMONT ) en donnant vos: nom, prénom, date de naissance, adresse,**

Par retour du courrier vous recevez votre carte avec le dépliant, les dates de lâchés prévues ainsi que votre bulletin d'information vous aurez participé au financement de votre AAPPMA , voir à coté. Merci.

*La photo du titulaire est obligatoire sur la carte de membre actif*

### Où va l'argent de votre carte de pêche?

**Répartition pour une carte à 62 €**

Conseil Supérieur de la Pêche	28 €
Fédération des AAPPMA Hautes Alpes	24,25 €
Votre AAPPMA « La Truite du Buëch »	9,75 €

### Pêche Électrique d'inventaire

Le 22 octobre il a été procédé à une pêche électrique d'inventaire sur les adoux de la Garenne, celui en réserve de pêche et celui qui reçoit les infiltrations de la digue par le collecteur de la station de pompage. Voici donc des résultats brut qui sont moins bons que la perception des agents du C.S.P. au mois d'août. Les truites colonisaient peut-être les eaux douces plus fraîches que le Buëch ?

Réserve: Largeur 2 m  
Amont 37m Aval 43m

Blageon: 1  
**Truites : 18 17**  
**Dont + 20 cm 2 1**

Infiltrations: Largeur 1,2 m  
Pêche 90 mètres

Blageons: 37  
Loches: 13  
Chevaines: 7  
Vairons: 14  
**Truites: 15**  
**Dont + 20 cm 3**

Nous remercions la Fédération des AAPPMA qui nous a accordé gratuitement le 15/11/04 un lot de **100 kg** de truitelles 16/18 cm soit environ 2000 à mettre dans le Buëch pour palier aux dégâts de la sécheresse. Les autres AAPPMA du Buëch ont fait de même.



Lieu de Vente des cartes 2005

CAFE DE LA GARE

ASPRES SUR BUECH ☎ 04 92 58 60 22



CocciMarket

ASPREMONT ☎ 04 92 58 74 11



Bulletin d'information Gratuit de « La Truite du Buëch »  
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Conception illustration: Jean Pierre CHOFFEL  
Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT

E-mail: [truite.buech@free.fr](mailto:truite.buech@free.fr)  
Site : <http://truite.buech.free.fr>

Photos « La Truite du Buëch »

Imprimé par nos soins.

Dépôt légal 99-015. Récépissé 17/99

Si vous constatez une pollution ou une baisse anormale du niveau de l'eau, signalez le directement aux autorités compétentes, garde, gendarmerie, fédération, président, etc. Voir téléphones utiles.



ALPES PROVENCE

Agence de VEYNES  
Avenue P. Picasso  
☎: 04 92 57 23 47

**ESPACE LIBRE SERVICE**  
7 j /7 et de 6 h à 22 h.

**ESPACE ACCUEIL**  
**ESPACE CONSEIL**

mardi, jeudi et vendredi  
8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
**mercredi**  
9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
**samedi**  
9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Agence de SERRES  
1, rue Varanfren  
☎: 04 92 67 04 87

**Distributeurs de billets,**  
**24h/24 et 7j/7 à: Veynes,**  
**Serres, Super Dévoluy**



## LES SUBVENTIONS

Nous remercions les maires et leurs conseillers municipaux qui participent à la vie associative, à l'animation pour les jeunes ( Fête de la Pêche et de l'Eau ) au développement d'un tourisme de plein air et une activité de loisir agréable tournée vers la nature ainsi qu'à la protection du milieu aquatique dans les cours d'eau de leur commune en allouant des subventions à notre AAPPMA.

## Ami lecteur

Ce bulletin d'information est là pour vous renseigner dans le domaine de la pêche et de la protection du Milieu Aquatique.

Vous pouvez nous contacter pour nous faire part de vos remarques et de vos commentaires.

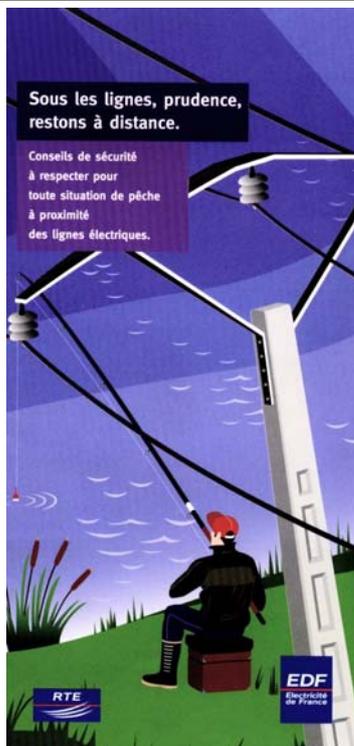
Si vous accueillez des touristes pêcheurs, nous sommes à votre disposition pour vous aider à les aiguiller sur les différentes possibilités de pêche locale et la réglementation associée.(dépliants)

Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos informations qui peuvent être diffusées auprès des pêcheurs.

## Téléphones utiles



Fédération: 04 92 53 54 71  
Garde Chef: 06 30 48 87 59  
Gendarmerie: 04 92 58 60 19  
Président : 04 92 58 61 09  
Garde secteur: 06 72 08 12 63  
Local gardes : 04 92 43 85 56



## BREVES

**Ouverture de la pêche en 1° catégorie le samedi 12 mars, préparez vos cannes !**

**Ouverture du plan d'eau de Veynes le samedi 5 mars à 7 h 30.**

La Fête de la Pêche et de l'eau supprimée sur le plan national, mais au vu de l'impact local auprès des jeunes aura bien lieu les **4 et 5 juin 2005**, au plan d'eau de Veynes où les enfants du Buëch seront accueillis par les pêcheurs bénévoles disponibles qui leur consacreront l'après midi du samedi. Pourrons nous comme par le passé autoriser la pêche sans timbre piscicole aux adultes qu'accompagneront les pêcheurs?

Le concours de pêche aura lieu le **10 septembre 2005** au plan d'eau des Iscles .

**Notre Assemblée Générale a lieu le mercredi 26 janvier 2005, à 18 heures, mairie d'Aspres sur Buëch.**



## PRUDENCE



Attention lors du pilotage des engins volants